



Mairie de Boissise-la-Bertrand

Page : 1 de 8

Procès-Verbal Du Conseil Municipal Du 26 Mars à 20h00

Convoqués	Présent.e	Excusé.e	Absent	Représenté.e par
Olivier DELMER	X			
Annie COURTIER	X			
Pietro SIROLI	X			
Magali SZESTAK	X			
Christian SAVEROT	X			
Alain BERNHEIM	X			
Wanda WYRZYKOWSKI	X			
Christian DESBANS	X			
Annie SIROLI	X			
Santine D'ANASTASIO	X			
Jérôme GREMEZ	X			
Bertrand COSSOUX	X			
Éric DESAILLY	X			
Virginie GARAUULT	X			
Audrey LINGLAIN	X			

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Delmer, Maire, qui constate que les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, sont présents ou absents.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Annie Courtier est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 janvier 2026
- 2. Compte rendu des décisions du Maire
- 3. Composition des commissions communales
- 4. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- 5. Indemnités de fonction
- 6. Désignation du référent déontologue des élus
- 7. Demandes de subventions – année 2026 :
 - Toutes subventions : protection de l'église
- 8. Questions et informations diverses

Le Maire ouvre la séance en précisant que, compte tenu de l'urgence, le délai de convocation a été réduit conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Cette urgence est motivée par la nécessité d'assurer la mise en place rapide des instances et de l'organisation de la commune en début de mandat, afin de garantir la continuité du service public.

Le Conseil municipal prend acte de cette situation d'urgence.



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 26 Mars à 20h00**

1. Approbation du Procès-Verbal du 20 Mars 2026

Le procès-verbal est approuvé avec cinq abstentions correspondant aux nouveaux élus, ces derniers n'étant pas présents lors de la séance du 20 mars 2026.

2. Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire informe le Conseil municipal des délégations de fonctions qu'il a accordées par arrêtés municipaux :

- à Madame Annie COURTIER, 1er adjoint, en charge des ressources humaines, de l'administration générale et de la communication ;
- à Monsieur Piédro SIROLLI, 2e adjoint, en charge des travaux et de la gestion des services techniques ;
- à Madame Magali SZESTAK, 3e adjointe, en charge de l'enfance (hors conseil municipal des enfants), de la jeunesse et des affaires sociales ;
- à Monsieur Christian SAVEROT, 4e adjoint, en charge des finances, incluant la préparation et le suivi du budget ainsi que l'établissement des dossiers de subvention.

Le Maire informe également le Conseil municipal des délégations accordées à :

- Madame Annie SIROLLI, conseillère municipale déléguée, chargée d'animer le conseil municipal des enfants et la jeunesse ;
- Madame Santine D'ANASTASIO, conseillère municipale déléguée, chargée des associations, de la culture et des seniors.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

DELIBERATIONS

3. D-2026-03-10 Composition des commissions communales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal **DÉCIDE** :

Article 1er :

De créer les commissions municipales suivantes :

Commission permanente :

- Finances

Commissions ouvertes, dénommées « comités », à caractère consultatif :

- – Urbanisme et environnement
- – Travaux
- – Commission Communale d'Actions Sociales
- – Jeunesse et affaires scolaires
- – Communication
- – Associations – culture – seniors



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 26 Mars à 20h00**

Article 2 :

De fixer la composition des commissions comme suit :

○ **Commission Finances**

Référent : Monsieur Christian SAVEROT
Mesdames Wanda WYRZYKOWSKI, Annie COURTIER
Messieurs Jérôme GREMEZ, Pietro SIROLLI

○ **Urbanisme et environnement**

Référent : Monsieur Olivier DELMER
Madame Wanda WYRZYKOWSKI,
Messieurs Alain BERNHEIM, Jérôme GREMEZ, Pietro SIROLLI, Eric DESAILLY

○ **Travaux**

Référent : Monsieur Pietro SIROLLI
Messieurs Jérôme GREMEZ, Bertrand COSSOUX

○ **Commission Communale d'Actions Sociales**

Référent : Monsieur Olivier DELMER
Mesdames Annie COURTIER, Audrey LINGLAIN, Magali SZESTAK
Messieurs Christian DESBANS, Bertrand COSSOUX

○ **Jeunesse et affaires scolaires**

Référente : Madame Magali SZESTAK
Mesdames Annie COURTIER, Audrey LINGLAIN, Annie SIROLLI, Virginie GARAUULT
Monsieur Bertrand COSSOUX

○ **Communication**

Référente : Madame Annie COURTIER
Mesdames Santine D'ANASTASIO, Annie SIROLLI
Messieurs Bertrand COSSOUX, Christian DESBANS, Jérôme GREMEZ

○ **Associations – culture – seniors**

Référente : Madame Santine D'ANASTASIO
Madame Annie COURTIER
Messieurs Christian DESBANS, Bertrand COSSOUX

Article 3 :

Le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions.

Article 4 :

Les membres non élus seront nommés ultérieurement par le Maire.

Article 5

L'ordre du jour de chaque commission pourra être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 26 Mars à 20h00**

4. D-2026-03-11 Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

De constituer la Commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Article 2 :

Sont élus en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Christian SAVEROT
- Monsieur Piétro SIROLLI
- Madame Wanda WYRZYKOWSKI

Article 3 :

Sont élus en qualité de membres suppléants :

- Monsieur Bertrand COSSOUX
- Monsieur Jérôme GREMEZ

Article 4 :

Le Maire est président de droit de la Commission d'appel d'offres.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

4. D-2026-03-12 Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

Est désigné en qualité de délégué titulaire :

– Monsieur Bertrand COSSOUX

Article 2 :

Est désigné en qualité de délégué suppléant :

– Monsieur Christian DESBANS

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

4. D-2026-03-13 Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte des 4 Vallées de la Brie

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

Est désigné en qualité de délégué titulaire :

– Monsieur Olivier DELMER

Article 2 :

Est désigné en qualité de délégué suppléant :

– Monsieur Bertrand COSSOUX

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 26 Mars à 20h00**

4. D-2026-03-14 Désignation des représentants de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

Est désignée en qualité de déléguée élue :
– Madame Annie COURTIER

Article 2 :

Il est pris acte de la désignation de Madame Laëtitia BERLEMONT en qualité de représentante du personnel au sein du CNAS, selon les modalités propres à la représentation du personnel.

Résultat du vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

4. D-2026-03-15 Désignation d'un représentant de la commune à la SPL Melun Val de Seine Aménagement

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

Est désigné en qualité de représentant titulaire :
– Monsieur Olivier DELMER

Article 2 :

Est désigné en qualité de représentant suppléant :
– Monsieur Piétro SIROLI

Article 3 :

Est désigné Monsieur Olivier DELMER pour assurer la représentation de la commune au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société Melun Val de Seine Aménagement.

Article 4 :

Est autorisé Monsieur Olivier DELMER à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur.

Article 5 :

Est autorisé le représentant de la commune à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

Résultat du vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

4. D-2026-03-16 Désignation d'un représentant de la commune au Groupement d'intérêt public ID77 (Ingénierie départementale)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

Est désigné en qualité de représentant de la commune de Boissise-la-Bertrand à l'assemblée générale du GIP « ID77 » :
– Monsieur Bertrand COSSOUX

Résultat du vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 26 Mars à 20h00**

4. D-2026-03-17 Désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'association ASSADRM

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

Est désignée en qualité de représentante titulaire :
– Madame Magali SZESTAK

Article 2 :

Est désigné en qualité de représentant suppléant :
– Monsieur Bertrand COSSOUX

Résultat du vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

4. D-2026-03-18 Désignation des délégués représentant la commune au sein du comité de territoire du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

Est désigné en qualité de délégué titulaire :
– Monsieur Olivier DELMER
– Monsieur Piéto SIROLLI

Article 2 :

Est désignée en qualité de déléguée suppléante :
– Madame Wanda WYRZYKOWSKI

Résultat du vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

4. D-2026-03-21 Désignation des représentants de la commune au conseil d'école

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

De désigner deux représentants titulaires :
– Monsieur Olivier DELMER
– Madame Magali SZESTAK

Article 2 :

De désigner deux représentantes suppléantes :
– Madame Annie SIROLLI
– Madame Virginie GARAULT

Résultat du vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 26 Mars à 20h00****4. D-2026-03-22 Proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

D'établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID), comme suit :

TITULAIRES

	NOM	PRENOM
1	SAVEROT	CHRISTIAN
2	COURTIER	ANNIE
3	SIROLI	PIETRO
4	WYRZYKOWSKI	WANDA
5	COSSOUX	BERTRAND
6	GREMEZ	JEROME
7	PIGNET	PATRICK
8	BERTRAND	CLAUDE
9	PAJOT	DIDIER
10	FERMIN	EVELYNE
11	GARGANIGO	JACQUES
12	THIOUDELLET	CHRISTIAN

SUPPLEANTS

	NOM	PRENOM
13	VILLIN	MAURICE
14	MAURICE	GEORGES
15	BARBE	LILIANE
16	VERDIER	MARCEL
17	BARGOIN	ROGER
18	LETAVERNIER	MIREILLE
19	BERTHIER	ALAIN
20	LARROQUE	GEORGES
21	KNAB	DENISE
22	THIBIERGE	EMMANUEL
23	GABON	CHRISTIANE
24	MACOUIN	VIRGINIE

Article 2 :

Le Maire est chargé de transmettre cette liste à l'administration fiscale, qui procédera à la désignation des membres de la commission.

Article 3 :

Le Maire est président de droit de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

5. D-2026-03-19 Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Le Maire déclare renoncer à percevoir l'indemnité au taux maximal.

Après en avoir délibéré, conformément aux articles L.2123-20 et suivants du CGCT,

Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

De fixer le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints pour les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, aux taux indiqués dans le tableau ci-après :

Les indemnités de fonction sont exprimées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

En cas de modification de la valeur du point de cet indice de référence, les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées.

Elus	Taux maximum réglementaires	Taux appliqué
Maire	55.70%	43.40%
1er adjoint	21.38%	20.45%
2e adjoint	21.38%	20.45%
3e adjoint	21.38%	20.45%
4e adjoint	21.38%	20.45%
Conseillère déléguée		8.00%
Conseillère déléguée		8.00%



**Procès-Verbal
Du Conseil Municipal
Du 26 Mars à 20h00**

Article 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

6. Référent déontologue

Le Maire informe le Conseil municipal du retrait du point relatif à la désignation du référent déontologue. Il précise que le référent actuel a fait part tardivement de sa volonté de mettre fin à cette mission.

Il reviendra vers le Conseil municipal dès qu'un nouveau référent aura été identifié.

7. D-2026-03-20 Demande de subventions – travaux de protection de l'église

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er :

D'approuver le principe de réalisation des travaux de protection de l'église.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions possibles auprès de l'État, de la Région, du Département et de tout autre organisme financeur dans le cadre de ce projet.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subvention et à la réalisation du projet.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

8. Questions et informations diverses

Madame COURTIER informe le Conseil municipal du calendrier des prochaines manifestations ainsi que du besoin d'articles pour le journal de la commune.

Madame SIROLLI informe le Conseil municipal du calendrier des prochaines activités du Conseil municipal des enfants.

Madame WYRZYKOWSKI évoque le sujet du Conseil des aînés et de l' élu référent.

Madame SZESTAK informe le Conseil municipal de la prochaine sortie des enfants de l'accueil de loisirs ainsi que de l'élaboration du PEDT.

Monsieur COSSOUX informe le Conseil municipal de l'inquiétude de certains Boissisiens concernant la mise à disposition gracieuse des locaux communaux pour la boutique éphémère. Le Maire précise que cette initiative poursuit un objectif de dynamisation du territoire. Enfin, Monsieur le Maire informe les élus de la création d'une adresse mail à leur nom et de l'existence d'une bannette à leur nom.

Il leur demande l'autorisation d'utiliser leur photo pour le trombinoscope du site internet et les informe de l'organisation des astreintes des élus ainsi que du déclenchement des alarmes.

Aucune délibération n'a été prise sur ces sujets.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au 9 avril 2026 à 20 h 00.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Olivier DELMARE



Le secrétaire de séance,

Annie COURTIER